

de lui faire dire les raisons pour lesquelles il n'a pas déclaré l'événement (naissance ou décès) au bureau de l'État civil. Si le résultat de ce dialogue s'avère négatif et seulement dans ce cas, plusieurs questions sont ensuite prévues en secours.

La pratique d'un questionnaire semblable est délicate, notamment le passage « dialogue avec l'enquêté ». Dans ce sens, une préparation soignée des agents a été nécessaire. Le choix de ces derniers n'a pas posé de problème : il était aisé de prendre les 6 meilleurs des 70 qui ont participé à l'enquête principale, tous ayant au moins 1 an d'expérience sur le terrain.

* * *

Les résultats de cette « enquête motivation » aideront les pouvoirs publics tunisiens à résoudre le problème de l'État civil. Il est important qu'une campagne d'information soit rapidement et massivement lancée, auprès de toute la population, notamment en zone rurale. Il est enfin souhaitable que le sous-enregistrement actuel soit notablement réduit, avant le prochain recensement, en 1976.

Claude PAULET.

ANOMALIES DANS LE RAPPORT DES SEXES A LA NAISSANCE AU CONGO-BRAZZAVILLE

Bernard GUILLOT, *diplômé de démographie générale, chargé de recherches à l'O.R.S.T.O.M., étudiant une ethnie congolaise, met en question l'invariabilité du rapport des sexes à la naissance.*

Au cours d'une enquête démographique, menée en complément d'une étude de terroir sur le plateau koukouya (région du Congo située à 200 km au nord de Brazzaville), nous avons constaté quelques faits intéressants ⁽¹⁾ et notamment une importante anomalie dans le rapport des sexes à la naissance. Une documentation relativement satisfaisante nous a permis de serrer ce phénomène d'assez près.

Observations. La population observée comporte 15 000 habitants répartis sur une surface restreinte (400 km²), en petits villages d'accès facile depuis le centre administratif, ce qui rend les comptages très aisés. Des recensements y sont effectués tous les ans, avec établissement de monographies de village rassemblant les principaux renseignements d'état-civil : nom, prénom, date et lieu de naissance. Ils sont complets, et deux vérifications ont révélé une très faible surestimation, de l'ordre de 1 à 2 %, mais pas d'omissions.

Compte tenu de leur valeur, la base de la pyramide des âges ne pouvait manquer de nous surprendre. Elle traduit en effet une supériorité nette des filles sur les garçons, confirmée par des rapports de masculinité éloquentes, comme le montre le tableau suivant :

(1) *Cahiers des Sciences humaines*, ORSTOM, vol. IV, n° 1, 1967, p. 53-63. « Réflexions sur des problèmes démographiques à propos du plateau Koutouya »

10 AVR. 1973
O. R. S. T. O. M.

Collection de Référence

n° 6032 Geogr.

Nés en :	Effectifs		Total	$\frac{M}{F} \times 100$
	Sexe masculin	Sexe féminin		
1961-1965.....	905	969	1 874	93,4
1956-1960.....	844	919	1 763	91,8
1951-1955.....	713	748	1 461	95,3
TOTAL.....	2 462	2 636	5 098	93,4

Un test entrepris au dispensaire local de Lekana nous a fourni des résultats concordants; sur 582 naissances observées de septembre 1963 à octobre 1965, il y a eu 284 garçons et 298 filles, soit un rapport de masculinité de 95,4 et un taux de $284/582 = 0,488$.

Degré de signification. Le rapport normal de masculinité à la naissance est de l'ordre de 105. Peut-être d'ailleurs ce chiffre n'est-il pas absolument valable pour les populations noires, où des résultats plus faibles (103) ont souvent été obtenus, mais sans pouvoir jusqu'à présent être considérés comme significatifs.

L. Bastiani, à la suite d'une enquête menée dans l'ex-Afrique Équatoriale française et publiée par le service statistique de l'ancienne fédération, observe 103,5 pour l'ensemble de l'échantillon et 102,5 seulement pour le Moyen-Congo (actuelle république du Congo), avec les seuils suivants de signification à 2σ (95 % de chances, pour que le résultat « vrai » soit contenu dans l'intervalle) :

Afrique Équatoriale : $101,5 \leq 103,5 \leq 105,6$ (N = 40 151);
Moyen-Congo..... : $100,4 \leq 102,5 \leq 105,5$ (N = 19 468).

À partir de là, on peut tabler sur un rapport de 103 garçons pour 100 filles, valeur normale pour une population nombreuse, et poser P (taux de masculinité) = 0,507.

Le calcul sur les naissances, étant donné le petit nombre d'observations, ne peut permettre de se prononcer. En effet, avec N = 582 naissances $\sigma = 0,0207$ et le taux observé (0,488) a à peu près une chance sur deux d'être borné par $0,507 \pm \sigma$.

Si, par contre, on étend l'étude à la population née de 1951 à 1965 (enfants de moins de 15 ans), entreprise justifiée par le fait que l'on connaît, la plupart du temps, les dates de naissance exactes, et que les effectifs des groupes ne sont guère affectés par les mouvements migratoires d'exode vers les villes ⁽¹⁾, on obtient des résultats plus probants. La proportion de garçons est de : $2\ 462/5\ 098 = 0,483$.

D'après les tables des Nations Unies (niveau 40, choisi en fonction d'une mortalité infantile de 194 ‰, dans l'étude démographique n° 25) la proportion normale de garçons dans une population de moins de 15 ans serait de 0,5017 (avec un rapport de masculinité à la naissance égal à 103). Cette table suppose une surmortalité féminine, à partir de 1-4 ans, peu probable en Afrique; on peut ainsi chiffrer à 0,500 environ la proportion normale de garçons.

(1) De toute façon, pour le groupe d'âges 15-19 ans, les migrations sont surtout le fait de l'élément féminin, et cela doit rester vrai aux âges inférieurs.

Ainsi :

$$P = 0,500$$

avec $N = 5\,098$ $\sigma = 0,0070$, l'intervalle de confiance à 2σ est le suivant :

$$0,486 \leq 0,500 \leq 0,514$$

et la proportion observée (0,483) est au-dessous de la borne inférieure, mais de trop peu pour que, compte tenu du caractère fatalement arbitraire des hypothèses retenues, l'écart puisse être jugé significatif.

Conclusion. Les résultats obtenus ci-dessus sont surprenants. A notre sens, il ne faut pas les prendre au pied de la lettre pour la population concernée, mais seulement les considérer comme un témoignage de plus de la faiblesse du rapport des sexes à la naissance chez les populations noires, vis-à-vis des normes usuelles. Cette faiblesse peut entraîner dans des circonstances particulières des constatations de ce genre, sans qu'on doive trop s'en étonner, ni nier simplement les faits, en concluant à la hâte qu'ils découlent probablement d'erreurs d'observation.

Bernard GUILLOT.

RAPPORTS DE MASCULINITÉ DANS LA POPULATION MUSULMANE D'ALGÉRIE AUX RECENSEMENTS DE 1948, 1954 ET 1966

Si Ahmed TALEB, expert démographe, en marge de sa thèse en cours sur la population algérienne, étudie ici le rapport de masculinité aux divers âges, notamment pour le dernier recensement (1966).

Calculer un rapport de masculinité (rapport du sexe masculin au sexe féminin), pour un recensement de la population dont la précision est douteuse, est un moyen de contrôler l'exactitude du comptage. Les erreurs dues aux déclarations d'âge sont de deux sortes :

— erreur volontaire due à l'individu, qui déclare un âge inexact au moment du recensement (erreur variant d'un sexe à l'autre);

— erreur involontaire; l'âge déclaré par l'individu est présumé exact; en effet, pour une partie de la population possédant une fiche d'état civil, l'âge légal n'est pas l'âge réel.

On étudie la masculinité des trois derniers recensement algériens.

A. Rapports de masculinité Nous avons calculé les rapports de masculinité par groupes d'âges. (tableaux I et II) pour chaque groupe d'âges quinquennal en 1948 et 1954⁽¹⁾, à partir de 20 ans, le calcul a été fait aussi par groupe d'âges décennal, afin d'atténuer les variations dues à l'attraction des âges ronds.

(1) Pour le recensement de 1966, nous ne disposons pas encore de la répartition des effectifs par groupes d'âges quinquennaux supérieurs à 30 ans.